



Au service
des peuples
et des nations

DEMANDE DE PRIX (RFQ) (Biens)

PNUD, 13, Avenue Ahmed Balafrej Souissi Rabat	DATE :01-06-2017
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : 05/2017

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de la prestation de **l'Acquisition et installation des machines nécessaires pour équiper un atelier d'imprimerie** dans le cadre du projet « Appui à la mise en œuvre de la stratégie de la DGAPR » en partenariat la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR), tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises jusqu'au **12 juin 2017 à 12h00** à l'adresse suivante:

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
13, Avenue Ahmed Belafrej
Souissi Rabat

Tél : 212 537 633 090 - Fax : 212 537 633 089

Il vous appartient de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous soumettez votre offre de prix par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu'elle est signée, en format.pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus. **La taille des fichiers transmis ne doit pas dépasser 08 Mo par email.**

Veillez prendre note des exigences et conditions concernant la prestation susmentionnée :

Le dédouanement, si nécessaire, sera à la charge :	✓ du fournisseur/de l'offrant
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	✓ Maison Centrale de Kénitra (MCK), Quartier des urgences BP 14000- commune urbaine Maamoura, Maroc
Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)	✓ 3 mois après réception du bon de commande (Purchase order)
Calendrier de livraison	✓ Requis
Mode de transport	✓ TERRESTRE
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	Devise locale : Dirham Marocain (MAD)
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert	Doit inclure la TVA.
Services après-vente requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Garantie sur les pièces d'une durée minimum de 1 an. ✓ Appui technique et formation du personnel ✓ Unité de remplacement neuve si l'unité achetée est irréparable
Date-limite de soumission de l'offre de prix	12 juin 2017 à 12h00 GMT
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	✓ Français
Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none"> ✓ le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ; ✓ le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent ; ✓ l'attestation la plus récente justifiant de la régularité de la situation fiscale ; ✓ l'ensemble de la documentation, des informations et des déclarations concernant les différents articles ✓ une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU

Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 120 jours <p>Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.</p>
Offres de prix partielles	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Interdites
Conditions de paiement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 100% dès livraison complète des biens
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas ✓ Exhaustivité des services après-vente ✓ Acceptation sans réserve du bon de commande/des conditions générales du contrat ✓ Délai de livraison selon les exigences
Le PNUD attribuera un contrat à :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un seul et unique fournisseur
Type de contrat devant être signé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bon de commande (Purchase order)
Conditions particulières du contrat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Annulation du bon de commande en cas de non-respect du calendrier de livraison.
Conditions de versement du paiement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inspection satisfaisante ✓ Installation complète ✓ Réussite de l'ensemble des tests ✓ Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ (PV de réception signé et cacheté par la DGAPR)
Annexes de la présente RFQ	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Termes de références requis (annexe 1) ✓ Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) ✓ Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3). <p>La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat</p>

Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) ¹	PNUD Rabat: Services Généraux Adresse : <u>13 Avenue Ahmed Balafrej, Souissi, Rabat, Maroc</u> N° de fax : <u>+212 537 63 30 89</u> Adresse de courrier électronique : Procurement.Morocco@undp.org Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.
--	--

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

¹ La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,

Mohamed Cheddar
Operations Manager

Annexe 1

Spécifications techniques

Articles à fournir *	Quantité	Description / Spécifications des biens	Date-limite de livraison																																	
	1	<p><u>Machine CTP (computer to plate)</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Désignation</th> <th style="text-align: center;">Spécifications (ou équivalent)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Système d'enregistrement</td> <td>Tambour externe</td> </tr> <tr> <td>Source de lumière</td> <td>24 diodes laser de 830 nm</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Vitesse de sortie</td> <td>16 plaques/heure</td> </tr> <tr> <td>800 x 660mm, 2400dpi</td> </tr> <tr> <td>Format de plaques</td> <td>800 x 660 mm (Max.) 400 x 300 mm (Min.)</td> </tr> <tr> <td>La taille de l'exposition</td> <td>800 x 646 mm (Max.)</td> </tr> <tr> <td>Support</td> <td>Plaques thermiques</td> </tr> <tr> <td>Epaisseur du support</td> <td>0.15 à 0.30 mm</td> </tr> <tr> <td>Résolutions</td> <td>2400 dpi</td> </tr> <tr> <td>Répétabilité</td> <td>+/- 5u.m (Exposition en continue, plus de quatre fois sur la même plaque à une température de 23 ° C et 60° humidité relative)</td> </tr> <tr> <td>Interface</td> <td>USB 2.0</td> </tr> <tr> <td>Chargement de plaque</td> <td>Manuellement</td> </tr> <tr> <td>Dimensions (L x l x H)</td> <td>Machine : 1900 x 1200 x 1000 mm</td> </tr> <tr> <td>Poids</td> <td>Machine : 800 kg</td> </tr> <tr> <td>Environnement</td> <td>Environnement recommandé 21-25° C ± 2 ° C, Environnement d'exploitation 16-26° C ± 4 ° C, Humidité relative : <70% (sans condensation)</td> </tr> <tr> <td>Alimentation</td> <td>Monophasé 200 V - 240 V, 32 A, Puissance : 4,0 kW</td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	Spécifications (ou équivalent)	Système d'enregistrement	Tambour externe	Source de lumière	24 diodes laser de 830 nm	Vitesse de sortie	16 plaques/heure	800 x 660mm, 2400dpi	Format de plaques	800 x 660 mm (Max.) 400 x 300 mm (Min.)	La taille de l'exposition	800 x 646 mm (Max.)	Support	Plaques thermiques	Epaisseur du support	0.15 à 0.30 mm	Résolutions	2400 dpi	Répétabilité	+/- 5u.m (Exposition en continue, plus de quatre fois sur la même plaque à une température de 23 ° C et 60° humidité relative)	Interface	USB 2.0	Chargement de plaque	Manuellement	Dimensions (L x l x H)	Machine : 1900 x 1200 x 1000 mm	Poids	Machine : 800 kg	Environnement	Environnement recommandé 21-25° C ± 2 ° C, Environnement d'exploitation 16-26° C ± 4 ° C, Humidité relative : <70% (sans condensation)	Alimentation	Monophasé 200 V - 240 V, 32 A, Puissance : 4,0 kW	3 mois après réception du bon de commande
Désignation	Spécifications (ou équivalent)																																			
Système d'enregistrement	Tambour externe																																			
Source de lumière	24 diodes laser de 830 nm																																			
Vitesse de sortie	16 plaques/heure																																			
	800 x 660mm, 2400dpi																																			
Format de plaques	800 x 660 mm (Max.) 400 x 300 mm (Min.)																																			
La taille de l'exposition	800 x 646 mm (Max.)																																			
Support	Plaques thermiques																																			
Epaisseur du support	0.15 à 0.30 mm																																			
Résolutions	2400 dpi																																			
Répétabilité	+/- 5u.m (Exposition en continue, plus de quatre fois sur la même plaque à une température de 23 ° C et 60° humidité relative)																																			
Interface	USB 2.0																																			
Chargement de plaque	Manuellement																																			
Dimensions (L x l x H)	Machine : 1900 x 1200 x 1000 mm																																			
Poids	Machine : 800 kg																																			
Environnement	Environnement recommandé 21-25° C ± 2 ° C, Environnement d'exploitation 16-26° C ± 4 ° C, Humidité relative : <70% (sans condensation)																																			
Alimentation	Monophasé 200 V - 240 V, 32 A, Puissance : 4,0 kW																																			

	Consommables	200 plaques sans développement format (520mmx 360mmx 0,15mm)																															
	Documentation Les schémas électriques et les instructions de service sont compris en deux exemplaires (sur CD et sur papier). Ainsi que La formation du personnel d'exploitation après mise en marche																																
2	<u>Machine MASSICOT</u> <table border="1" data-bbox="495 521 1654 1412"> <thead> <tr> <th data-bbox="495 521 1056 565">Désignation</th> <th data-bbox="1066 521 1654 565">Spécifications (ou équivalent)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="495 570 1056 605">Longueur de coupe, mm</td> <td data-bbox="1066 570 1654 605">720</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 610 1056 646">Capacité de coupe, mm</td> <td data-bbox="1066 610 1654 646">80/78 7</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 651 1056 686">Coupe minimale, mm</td> <td data-bbox="1066 651 1654 686">20/90 3</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 691 1056 727">Profondeur de table, mm</td> <td data-bbox="1066 691 1654 727">72D</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 732 1056 768">Entraînement de la lame</td> <td data-bbox="1066 732 1654 768">électro-mécanique</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 773 1056 857">Dispositif de pression</td> <td data-bbox="1066 773 1654 857">Hydraulique [pression min. 250 daN, max. 2000 daN]</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 862 1056 898">Descente de presse au pied</td> <td data-bbox="1066 862 1654 898">-</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 902 1056 938">Déplacement de la butée arrière</td> <td data-bbox="1066 902 1654 938">électro-mécanique</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 943 1056 1027">Réglage de la vitesse de déplacement de la butée arrière</td> <td data-bbox="1066 943 1654 1027">par bouton moleté électronique</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 1032 1056 1117">Affichage des mesures</td> <td data-bbox="1066 1032 1654 1117">affichage digital en cm / pouces sur écran tactile</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 1122 1056 1206">Commande électronique de la butée arrière</td> <td data-bbox="1066 1122 1654 1206">sur pupitre électronique programmable</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 1211 1056 1247">Capacité de la mémoire</td> <td data-bbox="1066 1211 1654 1247">99 programmes de 99 positrons chacun</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 1252 1056 1336">Table soufflantes avant et arrière [buses à billes]</td> <td data-bbox="1066 1252 1654 1336">-</td> </tr> <tr> <td data-bbox="495 1341 1056 1412">Matérialisation optique de la ligne de coupe par LEO</td> <td data-bbox="1066 1341 1654 1412">-</td> </tr> </tbody> </table>		Désignation	Spécifications (ou équivalent)	Longueur de coupe, mm	720	Capacité de coupe, mm	80/78 7	Coupe minimale, mm	20/90 3	Profondeur de table, mm	72D	Entraînement de la lame	électro-mécanique	Dispositif de pression	Hydraulique [pression min. 250 daN, max. 2000 daN]	Descente de presse au pied	-	Déplacement de la butée arrière	électro-mécanique	Réglage de la vitesse de déplacement de la butée arrière	par bouton moleté électronique	Affichage des mesures	affichage digital en cm / pouces sur écran tactile	Commande électronique de la butée arrière	sur pupitre électronique programmable	Capacité de la mémoire	99 programmes de 99 positrons chacun	Table soufflantes avant et arrière [buses à billes]	-	Matérialisation optique de la ligne de coupe par LEO	-	3 mois après réception du bon de commande
Désignation	Spécifications (ou équivalent)																																
Longueur de coupe, mm	720																																
Capacité de coupe, mm	80/78 7																																
Coupe minimale, mm	20/90 3																																
Profondeur de table, mm	72D																																
Entraînement de la lame	électro-mécanique																																
Dispositif de pression	Hydraulique [pression min. 250 daN, max. 2000 daN]																																
Descente de presse au pied	-																																
Déplacement de la butée arrière	électro-mécanique																																
Réglage de la vitesse de déplacement de la butée arrière	par bouton moleté électronique																																
Affichage des mesures	affichage digital en cm / pouces sur écran tactile																																
Commande électronique de la butée arrière	sur pupitre électronique programmable																																
Capacité de la mémoire	99 programmes de 99 positrons chacun																																
Table soufflantes avant et arrière [buses à billes]	-																																
Matérialisation optique de la ligne de coupe par LEO	-																																

	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="485 191 1056 277">Dispositif de sécurité sur la table avant</td> <td data-bbox="1056 191 1661 277">barrage immatériel par cellules photo-électriques</td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="485 277 1661 321">Éclairage sur la table avant [3 niveaux d'éclairage réglables]</td> </tr> <tr> <td data-bbox="485 321 1056 402">Commande bi-manuelle EASY-CUT [brevetée]</td> <td data-bbox="1056 321 1661 402">-</td> </tr> <tr> <td data-bbox="485 402 1056 446">Porte-outils pratique sur la table arrière</td> <td data-bbox="1056 402 1661 446">-</td> </tr> <tr> <td data-bbox="485 446 1056 490">Accessoires en option</td> <td data-bbox="1056 446 1661 490">jeu de deux tables latérales</td> </tr> <tr> <td data-bbox="485 490 1056 534">Dimensions, mm H x L x P</td> <td data-bbox="1056 490 1661 534">1335 x 1305/2100' x 1540/1600'</td> </tr> <tr> <td data-bbox="485 534 1056 578">Alimentation³</td> <td data-bbox="1056 534 1661 578">400V/50Hz/1.9kW triphasé</td> </tr> <tr> <td data-bbox="485 578 1056 621">Poids, kg</td> <td data-bbox="1056 578 1661 621">588/628'</td> </tr> <tr> <td data-bbox="485 621 1056 665">Consommable</td> <td data-bbox="1056 621 1661 665">10 baguettes pour massicot</td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="485 665 1661 857"> <p>Documentation Les schémas électriques et les Instructions de service sont compris en deux exemplaires (sur CD et sur papier). Ainsi que La formation du personnel d'exploitation après mise en marche</p> </td> </tr> </table>	Dispositif de sécurité sur la table avant	barrage immatériel par cellules photo-électriques	Éclairage sur la table avant [3 niveaux d'éclairage réglables]		Commande bi-manuelle EASY-CUT [brevetée]	-	Porte-outils pratique sur la table arrière	-	Accessoires en option	jeu de deux tables latérales	Dimensions, mm H x L x P	1335 x 1305/2100' x 1540/1600'	Alimentation ³	400V/50Hz/1.9kW triphasé	Poids, kg	588/628'	Consommable	10 baguettes pour massicot	<p>Documentation Les schémas électriques et les Instructions de service sont compris en deux exemplaires (sur CD et sur papier). Ainsi que La formation du personnel d'exploitation après mise en marche</p>		
Dispositif de sécurité sur la table avant	barrage immatériel par cellules photo-électriques																					
Éclairage sur la table avant [3 niveaux d'éclairage réglables]																						
Commande bi-manuelle EASY-CUT [brevetée]	-																					
Porte-outils pratique sur la table arrière	-																					
Accessoires en option	jeu de deux tables latérales																					
Dimensions, mm H x L x P	1335 x 1305/2100' x 1540/1600'																					
Alimentation ³	400V/50Hz/1.9kW triphasé																					
Poids, kg	588/628'																					
Consommable	10 baguettes pour massicot																					
<p>Documentation Les schémas électriques et les Instructions de service sont compris en deux exemplaires (sur CD et sur papier). Ainsi que La formation du personnel d'exploitation après mise en marche</p>																						
3	<p><u>Machine Piqueuse</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="485 1013 972 1049">Désignation</th> <th data-bbox="972 1013 1661 1049">Spécifications (ou équivalent)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="485 1049 972 1084">Nombre de tête</td> <td data-bbox="972 1049 1661 1084">1</td> </tr> <tr> <td data-bbox="485 1084 972 1120">Cadence théorique</td> <td data-bbox="972 1084 1661 1120">180 coups/minute</td> </tr> <tr> <td data-bbox="485 1120 972 1156">Dimensions</td> <td data-bbox="972 1120 1661 1156">700(1) x 720(p) x 1250(h) mm</td> </tr> <tr> <td data-bbox="485 1156 972 1192">Poids</td> <td data-bbox="972 1156 1661 1192">230 Kg</td> </tr> <tr> <td data-bbox="485 1192 972 1227">Alimentation</td> <td data-bbox="972 1192 1661 1227">Tri 380 V</td> </tr> <tr> <td data-bbox="485 1227 972 1263">Puissance</td> <td data-bbox="972 1227 1661 1263">0,4 kW</td> </tr> <tr> <td data-bbox="485 1263 972 1448">Consommable :</td> <td data-bbox="972 1263 1661 1448"> 3 Filles de piquage <ul style="list-style-type: none"> • 0,75 mm • 0,80 mm • 0,90mm </td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	Spécifications (ou équivalent)	Nombre de tête	1	Cadence théorique	180 coups/minute	Dimensions	700(1) x 720(p) x 1250(h) mm	Poids	230 Kg	Alimentation	Tri 380 V	Puissance	0,4 kW	Consommable :	3 Filles de piquage <ul style="list-style-type: none"> • 0,75 mm • 0,80 mm • 0,90mm 	3 mois après réception du bon de commande				
Désignation	Spécifications (ou équivalent)																					
Nombre de tête	1																					
Cadence théorique	180 coups/minute																					
Dimensions	700(1) x 720(p) x 1250(h) mm																					
Poids	230 Kg																					
Alimentation	Tri 380 V																					
Puissance	0,4 kW																					
Consommable :	3 Filles de piquage <ul style="list-style-type: none"> • 0,75 mm • 0,80 mm • 0,90mm 																					

		<p>Documentation Les schémas électriques et les Instructions de service sont compris en deux exemplaires (sur CD et sur papier). Ainsi que La formation du personnel d'exploitation après mise en marche</p>	
	4	<p><u>Machine Pelliculeuse</u> manuelle petit format 520 mm :</p> <p>Pelliculeuse manuelle pour plastification à chaud Caractéristiques techniques : *Largeur max du pelliculage 520mm *largeur max du papier 450mm *Epaisseur max du papier 0;5mm *Epaisseur du film 25-250µm * Une bobine grande au moins de 3000 m *Grammage du papier 50-350gr *plage de température de 0 à 170°c</p> <p><u>Consommable :</u> Un rouleau de pelliculage mate de : 24 micro d'épaisseur x500mm de large x 3000 m de longueur</p> <p>Documentation Les schémas électriques et les Instructions de service sont compris en deux exemplaires (sur CD et sur papier). Ainsi que La formation du personnel d'exploitation après mise en marche</p>	3 mois après réception du bon de commande
	5	<p><u>Machine Encolleuse manuelle :</u></p> <p>Encolleuse à dos carre c'est une machine à relier à chaud pour la réalisation des brochures Caractéristiques techniques : *Longueur max du livre 420 mm *Epaisseur max du livre 50 mm *Epaisseur min du livre 2 mm *chariot électrique avec temps et pression réglable.</p> <p><u>Consommable :</u> La colle sans odeur « hotmelt » de 25 kg ou équivalent</p>	3 mois après réception du bon de commande

		<p>Documentation Les schémas électriques et les Instructions de service sont compris en deux exemplaires (sur CD et sur papier). Ainsi que La formation du personnel d'exploitation après mise en marche</p>	
--	--	---	--

[nom du fonctionnaire habilité]

[fonctions]

[date]

Annexe 2

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR²

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur³)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : **RFQ 06-2017**:

TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
1	Machine CTP selon les spécifications en annexe 1 Consommable : 200 plaques sans développement	1 200 plaques			
2	Machine MASSICOT selon les spécifications en annexe 1 Consommable : 10 baguettes pour massicot	1 10 baguettes			
3	Machine Piqueuse selon les spécifications en annexe 1 Consommable : 3 Files de piquage <ul style="list-style-type: none"> • 0,75 mm • 0,80 mm • 0,90mm 	1 1 file 1 file 1 file			
4	Machine Pelliculeuse manuelle selon les spécifications en annexe 1 Consommable : Un rouleau de pelliculage mat de : 24 micro d'épaisseur x500mm de large x 3000 m de longueur	1 1 Rouleau			
5	Machine Encolleuse manuelle selon les spécifications en annexe 1 Consommable : La colle sans odeur « hotmelt » de 25 kg ou équivalent.	1 1Lot de 25 kg			

² Ceci sert de guide au fournisseur dans le cadre de la préparation de l'offre de prix et du barème de prix.

³ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

Offre de prix finale, totale et globale	
--	--

Arrêté le bordereau des prix à la somme de (en chiffres et en lettres) : dirhams marocains hors taxe (HT).

TVA : _____

Total TTC : _____

TABLEAU 2 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

Autres informations concernant notre offre de prix :	Vos réponses		
	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons nous y conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition</i>
Délai de livraison			
Exigences en matière de garantie et de service après-vente :			
a) Formation à l'utilisation et à la maintenance			
b) Garantie minimum d'un (1) an sur les machines			
c) Unité de remplacement neuve si l'unité achetée est irréparable			
Validité de l'offre de prix			
Totalité des conditions générales du PNUD			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

[nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur]
[fonctions]
[date]

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;

9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;

9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSION ET INSOLVABILITE

11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.

11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16. REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les

parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.